



Commune de Saint-Alban de Montbel

Compte rendu du Conseil Municipal du : 29 février 2016

Mme le Maire Annick CHEVALIER : Présidente de séance

Sécrétaire de séance : Bernard-Paul EMINET

Membres présents

BARDON Benjamin

DURET Sylvain

EMINET Bernard Paul

GRIMONET Henri

LEGER Luc

MERCY Paul arrivé à 20h43

NOEL- LARDIN Patrick

POUPENEY Annick

SCHNEIDER Audrey

SENFT Catherine

SZLAPKA Jean

Membres absents et excusés

RENAUDIN Géraud – pouvoir à Henri GRIMONET

Ordre du jour

- Délibération pour subvention ADMR St Genix sur Guiers
- Délibération pour subvention accueil de loisirs « Les Faroupiots »
- Délibération pour renouvellement contrat CUI
- Délibération pour recrutement agent en contrat aidé
- Délibération pour modification du règlement intérieur du port communal du Sougey
- Délibération pour facturation clés du port communal et signature de la convention
- Délibération pour signalétique : nommage des rues
- Questions diverses

Début de la séance à 20h14

Avant d'ouvrir la séance

Mme le Maire présente Philippe Gerfaux Valentin qui remplace Jean-Marie Thomasson au titre d'agent communal depuis le 1^{er} février 2016.

Mme le Maire présente les nouveaux horaires scolaires 2016-2017 tels qu'acceptés par l'Inspection d'Académie et qui seront présentés au prochain CDEN prévu à la fin de l'année scolaire.

Mme le Maire signale qu'au prochain conseil municipal le 21 mars 2016 une présentation du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) sera faite par Adeline MASBOT du SMAPS.

Approbation du CR du 25/01/2016

Pour : 13 | Contre : 0 | Abstention : 0

1 - • Délibération pour subvention ADMR St Genix sur Guiers

Attribution pour 2016 d'une Subvention de 249,46 € pour l'ADMR de Saint Genix sur Guiers (note cette subvention était de 232,27 € en 2015) concernant le portage de repas à domicile.

Cette subvention est évaluée à 50% sur le potentiel par habitant de la commune et 50% sur la population DGF.

Pour : 13 | Contre : 0 | Abstention : 0

2 - • Délibération pour subvention accueil de loisirs « Les Faroupiots

Cette association est sous l'égide de l'AEL

Attribution d'une subvention pour 2015 de 706 € pour l'association pour 173,50 jours de prestation (note cette subvention était de 692 € en 2014) correspondant à 20 enfants de notre commune en 2015.

Pour : 13 | Contre : 0 | Abstention : 0

3 - • Délibération pour renouvellement contrat CUI

Contrat Unique d'Insertion au bénéfice de Marion Pertuiset.

Renouvellement pour le dernier semestre 2016 du 2 mars au 2 septembre 2016 pour 7 heures hebdomadaire.

Pour : 13 | Contre : 0 | Abstention : 0

4 - • Délibération pour recrutement agent en contrat aidé

Recrutement de Valérie Millet agent en contrat aidé pour les activités de TAP et tâches administratives en Mairie (urbanisme, logiciel cimetièrre, cantine, garderie).

CDI aidé pendant 20 ans à 70 % du SMIC financé par Pôle Emploi.

Contrat de 24 h hebdomadaire annualisé.

Pour : 13 | Contre : 0 | Abstention : 0

5 - • Délibération pour modification du règlement intérieur du port communal du Sougey

Luc Léger signale que le règlement concernant le « port de la vigne » a déjà été mis en place.

Le portail du port du Sougey a été vandalisé à l'automne 2015 ce qui a coûté à la commune 1737,52 € pour changer la serrure et les clés.

Jean Szlapka indique que - à son sens - le règlement n'est pas clair concernant le coût de la clé.

Un nouveau règlement concernant le port du Sougey est proposé à l'approbation du conseil. Ce dernier a été placé sur le site internet de la commune (01/03/2016) à destination des usagers.

Pour : 13 | Contre : 0 | Abstention : 0

6 - • • Délibération pour facturation clés du port communal et signature de la convention

Le coût de la clé du port communal est de 30 € pour un propriétaire d'anneau.

Il semble qu'il y ai eu des utilisations abusives, pertes fictives des clés, copies illicites, utilisation par des personnes non accréditées.

Pour éviter ces dérives, toute clé perdue sera désormais facturée 150 € la première fois et 200 € les fois suivantes.

La délibération concerne l'autorisation par la trésorerie du service public de facturer 30 € pour la première clé, puis autorisation de mettre en place la convention avec le propriétaire de l'emplacement qui l'engage à financer 150 € lors de la première perte de la clé et ensuite 200 € pour les pertes suivantes.

Pour : 13 | Contre : 0 | Abstention : 0

7 - • Délibération pour signalétique : nommage des rues

Annick Chevalier rappelle la procédure de mise en œuvre de la signalétique, les actions du cabinet Envergure dans son assistance dans la mise en place de la signalétique des rues et les représentants des habitants de Saint Alban de Montbel au sein du comité consultatif créé par délibération du 12/10/2015 qui ont participé avec la commission travaux à cette démarche.

Annick Chevalier signale aussi qu'une subvention a été accordée pour cette mise en place.

Henri Grimonet (1^{er} adjoint) fait une présentation exhaustive sur un plan de la commune pour expliquer la mise en place des noms de voies par la commission et propose au conseil de se prononcer.

La délibération concerne l'acceptation de la part du conseil du nommage des voies.

La prochaine étape sera de mettre en place un appel d'offres pour l'achat des poteaux et des plaques nominatives et des numéros.

Il est à noter que dans le plan de nommage, il n'y a pas de noms de personnes à l'exception de François Cachoud (dont la rue existe déjà) et Marcel Teppaz en remerciement à son fils Jean Teppaz pour la mise à disposition du terrain autour de l'église de Saint Alban de Montbel pour la mise en œuvre du parcours piétonnier contemplatif dans le cadre du projet « cœur de village ».

Pour : 13 | Contre : 0 | Abstention : 0

Questions diverses

RESA

L'association Réseau Echange et Solidarité organise une journée de présentation le samedi 12 mars à 10h et demande la représentation d'un élu de Saint Alban de Montbel.

Annick Chevalier - n'étant pas disponible à cette date - demande aux membres du conseil un(e) volontaire. Personne ne se présente.

Service civique

Le Service Civique concerne les jeunes de 16 à 25 ans dans le cadre d'activités dans des associations ou des collectivités sous forme d'interventions de 24 à 35 heures par semaine durant 6 à 10 mois.

Le Service Civique a sollicité la commune de Saint Alban de Montbel pour accueillir un jeune dans cette optique.

Catherine Senft pose la question concernant la tutorat de la personne en question et demande qui va être responsable de son encadrement au sein de l'équipe communale.

La commune ne semble pas avoir de besoin pour justifier l'occupation d'un jeune en Service Civique durant de nombreuses semaines. Il est donc décidé de ne pas donner suite à la demande.

Association CESAM

L'association CESAM intervient auprès des enfants de la commune de Saint Alban au titre des TAP (temps d'activité périscolaire).

Ce n'est pas dans cet objet que l'association est évoquée dans les questions diverses du Conseil Municipal.

L'association CESAM organise des manifestations à la salle François Cachoud pour son propre compte et n'a pas acquitté les sommes dues à la commune pour l'année 2014 / 2015 malgré de nombreuses relances de la part de la commune pour la mise à disposition de l'année scolaire.

L'argumentation de l'association est qu'elle participe gratuitement à des activités de la commune de Saint Alban de Montbel (fêtes des mères, Téléthon etc.). L'association CESAM considère ainsi qu'elle n'a pas à payer les frais de location annuelle de la salle François Cachoud malgré le prêt et le montage d'une scène par le personnel communal.

Le conseil municipal décide ainsi que si les comptes concernant les années 2014 et 2015 ne sont pas apurés, en 2017 la salle François Cachoud ne sera plus proposée à l'association CESAM.

Mme le Maire et Mr Leger vont prendre contact avec le Président pour convenir d'un rendez-vous.

Projet cœur de village

Annick Chevalier fait le point concernant le projet « cœur de village » et en particulier sur la négociation entre l'OPAC et la commune.

Le litige concerne les deux terrains situés sous la place de l'église qui sont la propriété de l'OPAC. Ces deux terrains ont été acquis dans le cadre d'un PLU constructible. Par la suite ces deux terrains ont été déclaré non constructibles.

Une négociation est en cours pour l'acquisition de la part de la commune des deux terrains.

La commune désire acquérir ces deux terrains au prix « non constructible » (par le truchement de l'EPFL - Etablissement Public Foncier Local). L'OPAC désirerait vendre au prix « constructible ». Le prix proposé par la commune serait de l'ordre de 30 000 €.

La négociation a lieu actuellement avec le directeur adjoint de l'OPAC puisque le directeur actuel est en passe de partir en retraite.

La négociation actuelle porterait sur un échange de terrain entre l'OPAC et la commune.

Cette dernière échangerait des terrains en contrebas de la zone des Grillons afin que l'OPAC puisse construire 4 maisons doubles. Ces terrains ne sont actuellement pas entretenus.

Prochain conseil municipal

Le prochain conseil municipal aura lieu le 21 mars à 20h

Fin du conseil municipal à : 21h32

Mme CHEVALIER Annick

Présidente de séance

Bernard-Paul EMINET

Secrétaire de séance